

## Cit'ergie une méthode d'appui aux PCET et à la Convention des Maires





- 1. Cit'ergie, un outil de pilotage au service de l'élaboration des PCET
- 2. Philosophie principes et déroulement du processus
- 3 le déploiement du label en France Février 2012
- 4 le rôle des directions régionales



## Cit'ergie

### A la fois un label européen et une démarche d'amélioration continue

Pour les communes, communautés d'agglomérations, Communautés de communes et Communautés urbaines

#### Label d'excellence

distingue la performance des meilleures politiques et actions énergie climat

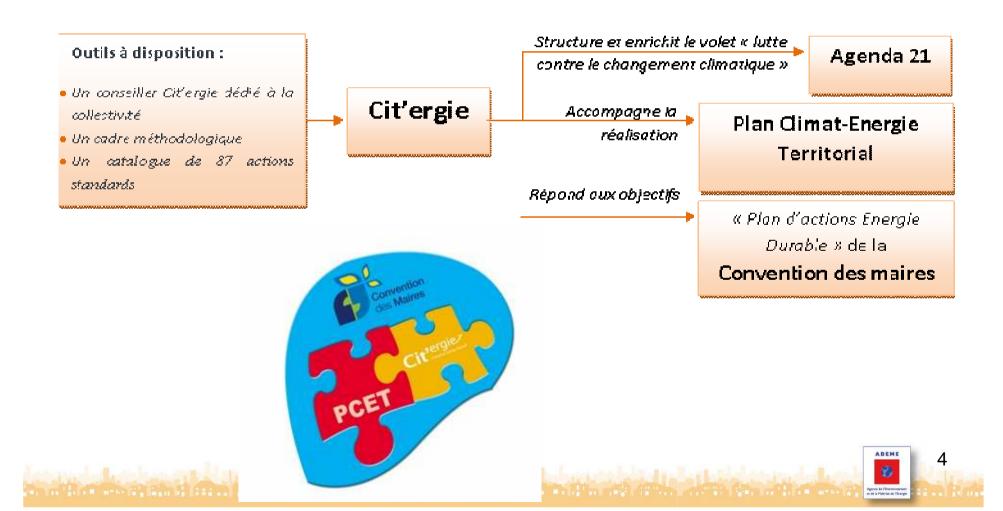
### Un mode de faire

Pour conduire plus vite et plus loin la performance des politiques énergie climat





## Cit'ergie, une méthode de travail au service des Plans Climat Énergie Territoriaux et de la Convention des Maires





## Cit'ergie et les PCET

Démarche d'appui à l'engagement des collectivités dans des Plans Climat Energie Territoriaux (PCET)

- Le PCET pose le cadre et les finalités,
- La démarche Cit'ergie apporte <u>les outils et la</u> <u>méthode</u> pour faire et atteindre les objectifs fixés.
  - En établissant pour chaque territoire une feuille de route stratégique et opérationnelle
  - Dans ses domaines de compétences
  - Dans sa sphère d'influence
  - En agissant simultanément sur les champs technique et organisationnel





### **Climat Pratic & Cit'ergie**

	Cit'ergie	Climat Pratic
Forme	Référentiel d'actions : ce qu'il faut faire dans chaque domaine	Pas de référentiel, mais une simple visualisation de l'étape suivante, proposition d'une gradation dans la mesure
Timing	Un calendrier encadré avec une évaluation tous les 4 ans	Pas d'échéance pour la mise en place des actions et l'évaluation du programme d'actions.
Convention des Maires		Ne permet pas de remplir les exigences :  ≠ d'un bilan chiffré énergie/GES  Pas d'engagements à prendre



### **Climate Compass & Cit'ergie**

	Cit'ergie	Climat Pratic				
	Collectivités de + de 50 000 hab.	Petites / très petites collectivités				
Cible		& Territoires de projet (Pays, PNR)				
Finalité	Reconnaissance de la politique énergie de la collectivité / formalisation d'engagements	Aide au pilotage. Pas de reconnaissance ni d'engagement				
Démarche avec encadrement extérieur (conseillers, auditeurs) => coûts		Autopilotage, autoportage, autoévaluation (+ souple) => pour moins de recours à des moyens externes				



- 1. Cit'ergie, un outil de pilotage au service de l'élaboration des PCET
- 2. Philosophie principes et déroulement du processus
- 3 le déploiement du label en France Février 2012
- 4 le rôle des directions régionales



# Une nouvelle gouvernance de la politique énergie climat

- Favorise une approche transversale: <u>tous</u> les <u>domaines</u> <u>de compétence</u> de la collectivité sont traités
- > Nécessité de travailler tous ensemble
- > Prise de conscience du rôle de chaque service sur la question de l'énergie et du climat
- > Une valorisation des actions des services



### Un processus tourné vers l'action

## Objectivité et efficacité!

- Un conseiller Cit'ergie accrédité présent tout au long du processus de labellisation (20 accrédités en France)
- Un catalogue unique au niveau européen et un référentiel national d'aide à l'évaluation
- Un auditeur externe accrédité (3 auditeurs en France)
- Une Commission nationale du label



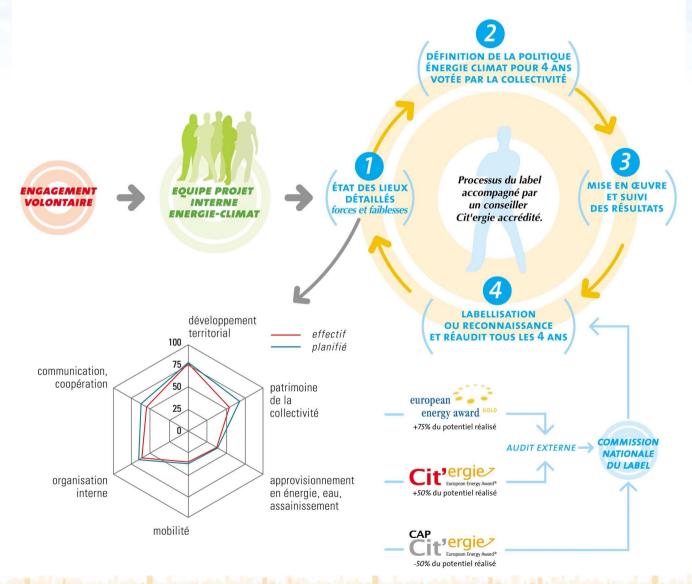
### Les principes

### Avec le processus Cit'ergie une collectivité peut

- ✓ identifier les forces et les faiblesses de sa politique énergétique et climatique
- ✓ se comparer aux autres
- ✓ Se fixer des objectifs de progrès
- ✓ Mettre en œuvre les mesures adéquates y compris dans son organisation interne
- ✓ Suivre les résultats



## Un processus en 4 étapes







### 6 domaines d'actions

L'analyse détaillée et les propositions d'action se basent sur les compétences de la collectivité et un catalogue de 79 actions dans 6 domaines

1	Développement territorial
2	Patrimoine de la collectivité
3	Approvisionnement en énergie, eau, assainissement
4	Mobilité
5	Organisation interne
6	Communication, coopération



### L'état des lieux

### Aider la collectivité à s'interroger et s'auto évaluer

### Les questions posées à chaque action du catalogue

- Marge de manœuvre de la collectivité: Etes-vous compétent? Complémentarité avec d'autres échelles d'organisation? Quelle est votre sphère d'influence?
- ☑ Ce qui a été réellement fait : quelles actions ont été réalisées ? Avec quels résultats ?
- Preuves: Pièces et documents justificatifs à envoyer ultérieurement pour justifier les réponses apportées
- Ce qui est déjà prévu : actions déjà planifiées et échéances
- Actions futures : les discussions amènent à réfléchir déjà à ce stade aux actions futures possibles



## Résultat de l'état des lieux

#### Evaluation de l'année en cours

#### Qualité de la mise en œuvre

Structure, processus, importance sociale

Mesures		max. potentiels		effectifs		planifiés	
		Points	Points	Points	%	Points	%
4	Mobilité						
4.1	Gestion de la mobilité au sein des services communaux	4	4,0	2,7	68%		
4.2	Régulation et modération du trafic, Stationnement	26		5,4	21%	5,4	21%
4.3	Mobilité douce	26		10,1	46%	0,6	3%
4.4	Transports publics	24	6,8	0,9	13%	0,0	1%
4.5	Conseils en mobilité	8	: ''-'	3,6	47%		
Total		88	66,3	22,6	34%	6,0	9%
<b>5</b> 5.1	Organisation interne Structures internes	14		12,0	86%	0,8	6%
5.2	Processus internes	20	ļ	12,0	60%	2.8	14%
5.3	Finances, programmes d'incitation	14	<u> </u>	6,4	49%	0,3	2%
Total		48	47,0	30,4	65%	3,9	8%
6	Communication, coopération	***************************************					
6.1	Communication externe	24		18,2	76%	0.8	3%
6.2	Coopération en général	10	10,0	8,0	80%		
6.3	Coopération particulière	26	26,0	15,2	58%	3,8	44%
6.4	Soutien d'activités privées	22	22,0	6,0	27%		27%
Tota	a/	82		47.4	58%		13%

500

Total général



11%

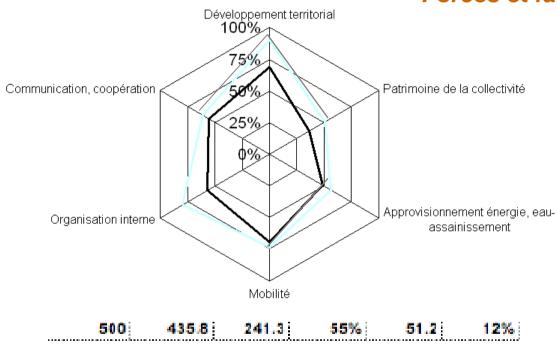
Itat



## Les résultats chiffrés sous différentes formes

#### Forces et faiblesses





Entrée en processus : 30 mars 2009

Labellisée Cit'ergie : 21 décembre 2010

Pas de score minimum imposé par domaine





## Le programme énergie-climat

Outil de pilotage Donne lieu à délibération

Le programme de politique énergie-climat constitue la feuille de route de la collectivité pour 4 ans ainsi qu'un instrument de travail pour suivre et contrôler les activités en cours :

- objectifs opérationnels
- responsabilités
- délais
- coûts
- indicateurs d'efficacité

Peut être remis tel quel à la Convention des Maires avec le SEAP





## 3 niveaux de performance

#### Une démarche d'amélioration continue





## Partenaire en processus

S'adresse aux collectivités qui sont en bonne voie pour l'atteinte du label d'ici 4 ans.

#### Label

Plus de 50% du potentiel réalisé ou budgété.

Décerné aux collectivités qui dépassent 50% de réalisation effective de leur potentiel.



### Label eea® gold

Plus de 75% du potentiel réalisé ou budgété.

C'est la plus haute distinction qui récompense l'exception.

En Europe, 40 ont le label eea gold sur les 418 collectivités labellisées



### Processus Cit'ergie dans le temps

#### 6-12mois

Pré-diagnostic avec ADEME ou avec AMO ADEME

Délibération d'engagement dans processus

Choix chef de projet Cit'ergie interne

Sélection conseiller Cit'ergie



#### Année 1

Constitution COPIL et équipe projet

Etat des lieux

Politique Energie-Climat pour 4 ans adoptée par délibération

Si collectivité prête, demande labellisation ou reconnaissance





#### Année 2

Mise en œuvre politique Energie-Climat

Suivi annuel Visite 1

#### Année 3

Mise en œuvre politique Energie-Climat

Suivi annuel Visite 2

#### Année 4

Mise en œuvre politique Energie-Climat

Suivi annuel Visite 3

> Sélection conseiller Cit'ergie

#### Année 5

Etat des lieux de renouvellement

Politique Energie-Climat pour 4 ans adoptée par délibération

Renouvellement de la demande de labellisation ou de reconnaissance







#### Année 6

Mise en œuvre politique Energie-Climat

Suivi annuel Visite 1



- 1. Cit'ergie, un outil de pilotage au service de l'élaboration des PCET
- 2. Philosophie principes et déroulement du processus
- 3 le déploiement du label en France Février 2012
- 4 le rôle des directions régionales



## Cit'ergie Le déploiement de Cit'ergie - février 2012

### 10 Cit'ergie / 8 CAP Cit'ergie 18 en cours de processus :

21 communes et 15 intercommunalités dont 7 démarches conjointes Agglomération /ville(s) de l'agglomération

24 collectivités identifiées « en réflexion »...







- 1. Cit'ergie, un outil de pilotage au service de l'élaboration des PCET
- 2. Philosophie principes et déroulement du processus
- 3 le déploiement du label en France Février 2012
- 4 le rôle des Directions régionales



### L'animation nationale et régionale

#### Nationale



### Régionale

- Mise en réseau des collectivités échanges d'expériences, capitalisation, diffusion et valorisation des bonnes pratiques
- Plateforme collaborative avec espace CL
- Développement de supports de communication et de promotion

- Mission d'AMO possible initiée par les régions en amont et en aval de Cit'ergie (diagnostic sommaire préalable et accompagnement de la mise en œuvre du programme énergie-climat)
- Possibilités d'appel à candidatures régional( Haute Normandie, Aquitaine)
- Mise en réseau des CL
- Communication et promotion du label intégrées dans les politiques régionales Énergie Climat
- Information des conseillers Cit'ergie intervenant sur le territoire sur les dispositifs et outils régionaux





## t'ergie/ European Energy Award® Les collectivités candidates au label Modalités pratiques

### La collectivité

- Contacte la direction régionale de l'ADEME\* et réalise avec elle un pré diagnostic sommaire de sa situation énergétique et de ses compétences
- Délibère sur sa volonté de s'engager vers le label et à s'organiser en mode projet
- Signe avec l'ADEME\*
  - ✓ une convention de partenariat pluriannuelle (4 ans) intégrant le règlement du label
  - ✓ une convention d'application
- Reçoit la charte graphique qui l'aidera dans sa communication sur Cit'ergie
- S'acquitte des droits annuels d'utilisation des outils du label ( 0,005 euros/hab) sur la base de sa déclaration de population

\*et son partenaire régional si le programme est porté par le CPER





### Les collectivités candidates au label

### La collectivité mandate son conseiller Cit'ergie

- 20 conseillers accrédités référencés sur le territoire national
- aide à la rédaction du Cahier des charges disponible

## La collectivité éligible au label mandate son auditeur Cit'ergie

- aide à la rédaction du Cahier des charges disponible
- Modèle de convention d'aide avec l'ADEME disponible





## Aspects juridiques

## Les documents pour contractualiser :

- Convention de partenariat
- Fiche de déclaration de population

## Les modèles de cahier des charges :

- Cahier des charges pour le choix d'un conseiller Cit'ergie dans un premier processus
- Cahier des charges pour le choix d'un conseiller
   Cit'ergie dans renouvellement de processus
- Cahier des charges pour le mandat de l'auditeur





### L'aide de l'ADEME aux collectivités

# Système d'aide pour l'accompagnement d'un premier processus

L'ADEME apporte une aide de 50% des dépenses suivantes plafonnées à 75 000 euros.

#### Asssiette:

- ✓ Coût de l'accompagnement du conseiller Cit'ergie : état des lieux, politique Énergie Climat, labellisation, visite annuelle de suivi.
- ✓ coût du premier audit (coût auditeur environ 3 500 euros)

Selon les partenariats régionaux dans le cadre des CPER, les taux d'aide peuvent varier



### L'aide de l'ADEME aux collectivités

Système d'aide pour l'accompagnement d'un deuxième processus : renouvellement de la demande de label ou de reconnaissance CAP Cit'ergie

L'ADEME apporte une aide de 30% des dépenses suivantes plafonnées à 20 000 euros.

### Dépenses éligibles

- ➤ coût de l'accompagnement du conseiller Cit'ergie
   (État des lieux, politique Énergie Climat, labellisation, 3 visites annuelles de suivi.)
  - > coût de l'audit

Selon les régions le CPER peut prévoir d'augmenter les taux d'aide





### La reconnaissance CAP Cit'ergie

• Le conseiller la recommande en priorité aux collectivités

dont la somme du % d'actions réalisées et du % d'actions programmées de l'état des lieux s'établit entre 45 et 50% (voir l'onglet Évaluation actuelle du Catalogue)

- · Les collectivités s'engagent à atteindre le niveau du label en 4 ans.
- En cas d'échec au bout de 4 ans, les collectivités ont droit de redemander une fois la reconnaissance CAP Cit'ergie (avec accompagnement de l'ADEME et 3 visites annuelles de suivi)
- Les collectivités dont la somme du % d'actions réalisées et du % d'actions programmées de l'état des lieux s'établit entre 35 et 45% peuvent néanmoins faire la demande de reconnaissance CAP Cit'ergie
  - · Mais elles doivent démontrer leur fort niveau d'engagement pour l'atteinte du label en 4 ans.

Dans tous les cas et en particulier le dernier
c'est la Commission nationale du label
qui est souveraine pour attribuer ou non la reconnaissance

